

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 29 septembre 2020 relatif au programme régional de la forêt et du bois de Guyane

NOR : AGRT2013525A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 29 septembre 2020, le programme régional de la forêt et du bois de Guyane est arrêté.

Le programme régional de la forêt et du bois et la déclaration prévue à l'article L. 122-9 du code de l'environnement peuvent être consultés à la direction générale des territoires et de la mer de Guyane à l'adresse suivante : DGTM Guyane – DEAAF, service économie agricole et forêt, parc Rebard, BP 5002, 97305 Cayenne Cedex, et sous le lien : <http://www.daaf.guyane.agriculture.gouv.fr/Programme-regional-de-la-foret-et>.